

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-026

du 06 mai 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 1.1.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché N°2024012 portant Réalisation de prestations d'accompagnement et de mise en mouvement du projet d'administration d'Haute Corrèze Communauté

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre la Réalisation de prestations d'accompagnement et de mise en mouvement du projet d'administration d'Haute Corrèze Communauté, le marché est attribué à :

SAS ECODESIGNERS

15, avenue de la République

44600 SAINT NAZAIRE

Pour un montant de 65 000.00€ HT

ARTICLE 2 :

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée au titulaire dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 06 mai 2024
Le président,
Pierre Chevalier

